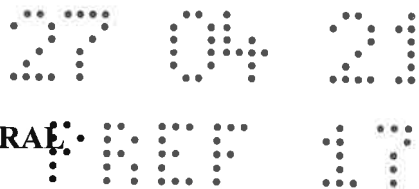


**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL
D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC)**

Siège Social : Communauté de Communes Aunis atlantique
113 Route de la Rochelle - 17 230 MARANS



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Délibération CS2021-02-01 – Présentation et vote du Budget Primitif 2021.

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 7 avril, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à ANDILLY (Salle de La Passerelle),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 1er avril 2021.

Etaient Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale – Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ESCOBAR Raymond – CDA La Rochelle – en suppléance de M. GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle,
- Monsieur M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Pouvoir :

- M. BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique donne pouvoir à M. BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique.

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2021.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif s'équilibrent comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Total de recettes : 120 850.00 €
 - Total des dépenses : 120 850.00 €
- Section d'investissement :
 - Total des recettes : 335 000.00 €
 - Total des dépenses : 335 000.00 €

Le Comité Syndical est invité à procéder au vote du budget au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions du budget primitif 2021 présentées,
- VOTE par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2021 présenté en annexe.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,

Jérémy BOISSEAU

